

---

Renvoi au comité des finances de l'état de situation de la confection des rôles de la contribution foncière de 1792 dans les divers départements de la République, préparé par le ministre des Contributions Publiques, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des finances de l'état de situation de la confection des rôles de la contribution foncière de 1792 dans les divers départements de la République, préparé par le ministre des Contributions Publiques, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 37;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28860\\_t1\\_0037\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28860_t1_0037_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

rompre cet accord heureux. Nous avons juré et répété à l'envi : union indissoluble et reconnaissance sans bornes à la Convention, hommage à la vertu, haine éternelle au vice, guerre à mort aux tyrans, aux ambitieux, et à tous ceux qui tenteront d'altérer l'esprit d'égalité et de liberté qui doit régner entre les citoyens; surveillance active et non interrompue jusqu'à ce que la république soit purgée des êtres malfaisants qu'elle renferme encore.

Les intrigants ont dit que notre commune était vendue à l'ennemi... Par eux sans doute ? Législateurs, le féroce Autrichien n'occupera cette place importante que quand nos cadavres amoncelés, nos maisons en cendres, le sol que nous habitons, déchiré et bouleversé par des tonnerres souterrains la lui présenteront comme l'image du chaos.

Continuez, parachevez vos travaux glorieux, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré le bonheur du peuple qui vous l'a confié et comptez sur notre fidélité inviolable à la République une et indivisible.

P.c.c. : ARPIN (présid.), LE ROY (secrét.), CANGOUIN-CHAUFFIER.

[Extrait du P.V. de la Sté popul., 29 vent. II] (1).

Après la lecture de l'adresse à la Convention, les membres de la Société, les citoyens des tribunes arrêtent avec les plus vifs applaudissements qu'elle sera de suite envoyée et telle qu'elle vient d'être lue.

Un membre observe que dans un moment où les malveillans appellent à leur secours tout le venin de la calomnie et de la médisance, il faut prouver à la Convention et à la République, que jamais nous ne fûmes si indissolubles; qu'en conséquence tous les membres de la Société et les citoyens des tribunes se donnent réciproquement le baiser fraternel, et que tous se jurent union la plus intime, cette proposition accueillie unanimement et avec les plus vifs applaudissements est arrêtée, tous les frères se confondent avec les citoyens et chacun en s'embrassant jure une guerre éternelle aux intrigants, aux ennemis de la République et union avec la Convention nationale. Cette scène délicieuse et touchante s'est terminée par les cris de Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne, et périssent tous les traîtres de quelque espèce qu'ils soient.

## 81

La société populaire et révolutionnaire de Rennes invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à l'entier affermissement de la République, et déclare que les Rennais sont prêts à défendre, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, la constitution régénératrice qui leur a été donnée. Elle demande une loi qui rende plus facile, entre les sociétés populaires, une correspondance plus que jamais nécessaire pour le maintien de la liberté.

Mention honorable insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (2).

(1) C 299, pl. 1053, p. 10.

(2) P.V., XXXIV, 367.

## 82

**Le ministre des contributions publiques fait passer plusieurs exemplaires de l'état de situation de la confection des rôles de la contribution foncière de 1792, dans les divers départements de la République, à l'époque du 5 de ce mois.**

**Insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).**

[Paris, s.d.] (2).

« Citoyen président,

Je viens de faire imprimer l'état de situation au 5 germinal présent de la confection des rôles de la contribution foncière de 1792, dans les différents départements de la République. Je joins ici, citoyen président, plusieurs exemplaires de cet état. »

*Départements qui ont terminé la totalité de leurs rôles*

Départements	Nb. des municipalités
Landes	366
Aude	416
Creuse	310
Corrèze	308
Doubs	617
Allier	371
Meurthe	719
Var	208
Haute-Vienne	238
Aveyron	678
Haute-Garonne	716
Cher	313
Haute-Pyrénées	505
Seine-Inf <sup>re</sup>	999
Pyrénées-orient <sup>les</sup>	250
Loiret	365
Marne	697
Dordogne	654
Ariège	350
Finistère	283
Gard	370
Indre	273
Indre-et-Loire	316
Jura	731
Bas-Rhin	560
Haute-Saône	642
Vienne	347
Vosges	518
Yonne	479
Ain	480
Aisne	860
Calvados	900
Côte-d'Or	723
Drôme	365
Gers	719
Hérault	338
Haute Marne	556

(1) P.V., XXXIV, 367. J. Sablier, n° 1235.

(2) B<sup>in</sup>, 13 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). Signé JAY, BASSAL, CORDIER, PAGANEL, NIOCHE, LESAGE-SENAULT, AUDOIN, JULIEN (de la Drôme), BOURGAIN (membres du Comité de correspond.).